INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

« Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FIA(1). Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non »

EURO IMPULSION 2026

Code ISIN: FR0013280708 CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT, Crédit Mutuel Alliance Fédérale FIA (1) soumis au droit français NON GARANTI EN CAPITÁL

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT:

Le FIA(1) est un Fonds d'investissement à vocation générale classé « fonds à formule » (gestion passive) qui présente un risque de perte en capital à l'échéance des 8 ans, si l'Euro Stoxx 50, dividendes non réinvestis (ci-après l'Indice) est en baisse de plus de 50% par rapport à son niveau initial. Le porteur sera alors exposé à toute la baisse de l'Indice.

La Valeur Liquidative Finale sera égale à la Valeur Liquidative Initiale majorée ou minorée de la performance de la formule telle que définie ciaprès:

Le Niveau Initial de l'Indice est défini comme étant son cours de clôture du 21/12/2017.

Le Niveau Final de l'Indice est défini comme étant son cours de clôture du 13/01/2026

La performance de la formule dépend de la performance de l'Indice réalisée entre son niveau Initial et son Niveau Final.

- Si l'Indice est en baisse de plus de 50%, le porteur recevra son capital initialement investi diminué de la baisse de l'Indice ;
- Si la performance de l'Indice est comprise entre une baisse de 50% et une hausse de 10%, le porteur sera remboursé de son capital initialement investi majoré d'une performance forfaitaire de 10% soit un TRA de 1.19%:
- Sinon, c'est-à-dire si la performance de l'Indice est supérieure à 10%, le porteur sera remboursé de son capital initialement investi majoré d'une performance égale à la totalité de la hausse de l'indice dans la limite d'une performance de 100%, soit un TRA de 8.95%.

La Valeur Liquidative Finale et le remboursement des porteurs de parts est fixée au 22/01/2026.

Le portefeuille est investi en valeurs appartenant à l'indice CAC 40. Afin de réaliser son objectif de gestion, le fonds conclura des contrats d'échange (swaps) de performance, dont des swaps sur rendement global (TRS) négociés de gré à gré avec un (des) établissement(s) de crédit, avec lequel (lesquels) il échange la performance des actifs investis en actions CAC 40 contre la performance de la formule.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation

Durée de placement recommandée : 8 ans, 1 mois et 1 jours jusqu'au 22 janvier 2026.

Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans une période inférieure à la durée de placement recommandée ci-dessus.

Conditions de souscription et de rachat : Les ordres de souscription sont reçus chez le dépositaire jusqu'au 16/12/2017 avant 18 heures et exécutés sur la base de la valeur liquidative du jeudi 21 décembre 2017. Au-delà de la valeur liquidative du 21/12/2017, le fonds sera fermé à la souscription.

Les ordres de rachat sont centralisés le mercredi à 12 heures (J) et exécutés sur la valeur liquidative du jeudi (J+1).

La valeur liquidative est calculée chaque jeudi à l'exception des jours fériés ou les jours de fermeture de la Bourse de Paris ou de l'indice Euro Stoxx 50

Avantages pour le porteur

- Le porteur profite de la hausse éventuelle de l'Indice constatée à l'échéance de la formule et ceci dans la limite d'une performance finale de 100%, soit un TRA maximum de 8.95%
- Le capital net investi initialement (2) est intégralement restitué, sous réserve que le 13/01/2026, l'Indice n'ait pas baissé de plus de 50% par rapport à son Niveau Initial
- Le porteur de parts profite d'un forfait minimal de 10%, soit un TRA de 1.19%, si la performance de l'indice est inférieure à 10%, y compris en cas de baisse de ce dernier, à condition que cette baisse ne dépasse pas 50%.

Inconvénients pour le porteur

- Le capital n'est pas garanti, si à l'échéance finale l'indice est en baisse de plus de 50% la perte en capital sera égale à l'intégralité de la baisse de l'Indice
- Seul le porteur qui conserve ses parts jusqu'à la date d'échéance finale bénéficie de la formule,
- La performance du fonds est plafonnée à 100%, Le porteur ne profite donc pas de la hausse intégrale de l'indice, si cette dernière était supérieure à ce niveau.
- Le porteur ne bénéficie pas des dividendes détachés par les actions composant l'Indice.

Les caractéristiques de la formule de ce fonds ne sont acquises que pour les porteurs détenant des parts sur la valeur liquidative du 21/12/2017 et les conservant jusqu'à l'échéance de la formule, le 22/01/2026. Pour le porteur qui demanderait le rachat de ses parts avant l'échéance du fonds, le montant de son épargne est soumis au risque de marché ; le montant obtenu peut donc être très différent (inférieur ou supérieur) du montant investi.

- FIA (Fonds d'investissement alternatif) est la nouvelle terminologie applicable aux FCP non coordonnés de droit français depuis 27/07/2013.
- Hors commission de souscription et des frais inhérents au support de détention

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT :

A risque pl	us faible,			A risque plus élevé,		
rendemen	t potentieller	ment plus fail	ole r	endement po	tentiellemer	nt plus élevé
1	2	3	4	5	6	7

SIGNIFICATION DE CET INDICATEUR:

Cet indicateur permet de mesurer le potentiel de performance attendue et le risque auquel votre capital est exposé. Il n'est pas pertinent en cas de rachat en cours de vie.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer cet indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du fonds.

Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée et le classement du fonds est susceptible d'évoluer dans le temps.

Veuillez noter qu'une possibilité élevée de gain comporte aussi un risque élevé de perte.

Ce fonds est classé en catégorie 7, caractéristique d'un fonds à formule exposé dans certains scénarios à l'intégralité du risque de baisse des actions composant l'indice. Ce niveau est représentatif du risque maximal supporté par le porteur de parts.

La catégorie 7 de risque du fonds ne permet pas de garantir votre capital ; la catégorie 1 n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

GARANTIE OU PROTECTION

Le capital n'est pas garanti.

RISQUES IMPORTANTS NON PRIS EN COMPTE DANS L'INDICATEUR : néant

SCENARII DE PERFORMANCE

Il s'agit d'exemples présentés pour illustrer la formule, ils ne représentent pas une prévision de ce qui pourrait arriver. Ces différents scénarii ne sont pas nécessairement aussi probables les uns que les autres.

Contexte d'investissement : le porteur investit 100 euros nets dans le fonds, le 21/12/2017. La commission de souscription est de 1.5% du montant investi soit 1,50 euros. L'investissement initial s'élève donc à 101.50 euro (100 euros + 1.50 euros de commission). Le rendement annualisé d'un placement sans risque calculé au 27/07/2017 pour une échéance le 22/01/2026 ressort à 0.61% (taux sans risque estimé). Il est interpolé à partir des OAT (Obligations Assimilables du Trésor) zéro coupon d'échéances les plus proches de la maturité du fonds, à savoir l'OAT zéro coupon Novembre 2025 (FR0012938843) et l'OAT zéro coupon Mars 2026 (FR0013238417).

Scénario Défavorable

	Euro Stoxx 50
21/12/2017	100,00
13/01/2026	33,00
- Performance de l'indice	-67,00%
- Risque sur le capital investi si l'indice est en baisse de plus de 50%	OUI
- Perte en capital	-67,00%
- Forfait de 10%	NON
- Performance du fonds	-67,00%
- Remboursement (sur la base de 100 euros nets investis)	33,00€
- Taux de rendement actuariel du fonds	-12,81%

A l'échéance, le Niveau Final de l'Indice est de 33, soit une baisse de 67%. Cette baisse étant supérieure à 50%, le capital du porteur est diminué de la totalité de la baisse. Pour 100 euros nets investis, le porteur de parts récupère 33 euros⁽¹⁾, soit un TRA de –12.81%.

Scénario Médian

	Euro Stoxx 50
21/12/2017	100,00
13/01/2026	83,00
- Performance de l'indice	-17,00%
- Risque sur le capital investi si l'indice est en baisse de plus de 50%	NON
- Perte en capital	Néant
- Forfait de 10%	OUI
- Performance du fonds	10,00%
- Remboursement (sur la base de 100 euros nets investis)	110,00€
- Taux de rendement actuariel du fonds	1,19%

A l'échéance, le Niveau Final de l'Indice est de 83, soit une baisse de 17%. Cette performance étant comprise entre une baisse de 50% et une hausse de 10% le capital du porteur est d'une part protégé et d'autre part majoré d'une performance forfaitaire de 10%. Pour 100 euros nets investis, le porteur de parts récupère 110 euros⁽¹⁾, soit un TRA de 1.19%, même si la performance de l'indice est négative.

Scénario Favorable

	Euro Stoxx 50	
21/12/2017	100,00	
13/01/2026	235,00	
- Performance de l'indice	135,00%	
- Risque sur le capital investi si l'indice est en baisse de plus de 50%	NON	
- Perte en capital	Néant	
- Forfait de 10%	NON	
- Performance du fonds	100,00%	
- Remboursement (sur la base de 100 euros nets investis)	200,00€	
- Taux de rendement actuariel du fonds	8,95%	

A l'échéance, le Niveau Final de l'Indice est de 235, soit une hausse de 135%. Cette performance étant supérieure à 10% le porteur profite de la hausse intégrale de l'indice jusqu'à 100%. La performance étant plafonnée à 100%, l'investisseur ne bénéficierait donc pas de la hausse de l'indice au-delà de 100%. Sa participation à la performance de l'indice n'est donc alors que partielle Pour 100 euros nets investis le porteur de parts récupère 200 euros⁽¹⁾ soit un TRA de 8.95%.

FRAIS:

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du fonds, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ils réduisent la croissance potentielle des investissements

FRAIS PONCTUELS PRELEVES AVANT OU APRES INVESTISSEMENT				
FRAIS D'ENTREE	1,50% TTC			
FRAIS DE SORTIE ⁽¹⁾	4% dont 2% acquis au fonds sur les valeurs liquidatives du 28/12/2017 au			
	15/01/2026			
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital, avant que celui-ci ne soit investi sur la valeur de souscription de la part				
du fonds au jour d'exécution de l'ordre. Dans certains cas l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseiller ou de son				
distributeur le montant effectif des frais de sortie.				
FRAIS PRELEVES PAR LE FONDS SUR UNE ANNEE				
FRAIS COURANTS	0,57% TTC (*)			
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances				
Commission de performance	Néant			

(*) L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que le chiffre des « frais courants » se fonde sur les frais de l'exercice clos au 31/03/2022. Ces frais sont susceptibles de varier d'un exercice à l'autre. Le calcul des frais courants n'inclut pas les éventuelles commissions de surperformances des fonds détenus.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la section des « Frais » du prospectus de ce fonds disponible sur le site internet www.creditmutuel-am.eu

Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée ou de sortie payés par le fonds lorsqu'il achète ou vend des parts ou actions d'autres véhicules de gestion collective.

DATE DE CREATION DU FONDS: 21/12/2017.

Libellé de création : euro

INFORMATIONS PRATIQUES:

DEPOSITAIRE: Banque Fédérative du Crédit Mutuel (BFCM)

LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'INFORMATIONS SUR LE FONDS (prospectus/rapport annuel/document semestriel): Les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement dans un délai de 8 jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT

Service Marketing et Communication 4, rue Gaillon – 75002 PARIS

LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'AUTRES INFORMATIONS PRATIQUES NOTAMMENT LA VALEUR LIQUIDATIVE : Tous les établissements désignés pour recevoir les souscriptions et les rachats.

REGIME FISCAL:

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du FIA peuvent être soumis à taxation.

Le FIA n'est pas assujetti à l'impôt sur les sociétés et un régime de transparence fiscale s'applique pour le porteur. Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par le FIA ou aux plus ou moins-values latentes ou réalisées par le FIA dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur et/ou de la juridiction d'investissement du FIA.

Ce FIA est éligible au régime de l'abattement de droit commun pour durée de détention pouvant être pratiqué sur le montant net de la plus-value. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du FIA peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur du fonds.

La responsabilité de CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du fonds.

Ce fonds est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 01/01/2024.